

RAPPORT DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION « LA CONCORDE » SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Association, nous, Alain LARRÉ Contrôleur aux comptes et Daniel LECOUTRE témoin observateur (En suppléance de Philippe BAROUX, absent malade) nous vous présentons notre rapport sur les comptes de l'exercice 2020 clos au 31 décembre 2020.

Le contrôle des comptes de l'année 2020 de l'AAPPMA LA CONCORDE a été réalisé le 22 février 2021 en présence de monsieur Jean Jacques VERHAEGE, Président, et de monsieur Dany ROLAND, Trésorier.

Notre mission consiste dans la vérification de l'enregistrement des opérations dans les comptes, de la régularité et de la sincérité du compte d'exploitation, de la situation financière et du patrimoine de l'AAPPMA « LA CONCORDE ». En aucun cas nous ne nous immisçons dans la gestion de l'association.

COMPTES ANNUELS 2020

L'ensemble des éléments comptables a été mis à notre disposition.

Le bilan se traduit de la façon suivante :

- Recettes 176 894.17 €
- Dépenses 172 584.50 €

- Résultat d'exploitation 4 309.67 €

Patrimoine financier au 31 décembre 2020 : 161 005.42 €

Les glissements de certaines rétrocessions de l'exercice 2019 sur 2020 sont susceptibles d'influencer le résultat d'exploitation. Ces glissements ne nuisent en rien à la sincérité des éléments et justificatifs présentés.

Les recettes, hormis quelques subventions locales, sont essentiellement produites par la vente des cartes de pêche. La diminution des pêcheurs depuis quelques années devra inciter les responsables de l'association à être vigilants dans la gestion des comptes pour les prochaines années.

Pour mémoire : Evolution nombre adhérents 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Permis Majeur	1862	1580	1506	1330	1321	1154
Interfédéral	340	452	486	547	596	550
Femme	132	114	131	125	131	107
Mineur	476	377	361	356	332	332
-12 ans	474	444	419	336	333	334
Hebdo	52	39	48	65	46	49
autres APP	20	15	18	-	24	-
Journalier	1217	1188	1232	1326	1170	1242
Total cartes	4573	4209	4201	4085	3953	3768

Remarques et observations :

Des actions ont été mises en place pour que les dépenses faites pour le remboursement des frais de fonctionnement de l'association soient validées par les bénéficiaires.

Nous rappelons que les remboursements des frais kilométriques doivent être nominatifs. Les bons de carburant des gardes doivent être nominatifs. Chaque bon pour un permis de pêche gratuit doit comporter le nom et l'adresse du bénéficiaire. Tous ces éléments comptables doivent être contresignés par les bénéficiaires.

En conclusion,

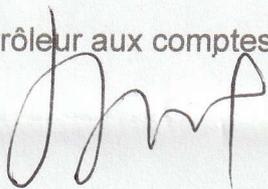
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous donnons donc quitus à monsieur Dany ROLAND pour la sincérité de ses comptes et la qualité de son travail.

Fait en 4 exemplaires à Saint Omer le 22 février 2021

Alain LARRÉ

Contrôleur aux comptes



Daniel LECOUTRE

Témoin observateur



Destinataires :

Jean Jacques VERHAEGE, Président

Dany ROLAND, Trésorier

Daniel LECOUTRE, Témoin observateur

Alain LARRÉ, pour archive